

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° LYC-08-2749 L

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON CONSTANT
10, RUE DES CHÂTEAUX
ZI LA PILATERIE
59443 WASQUEHAL

MARQUE COMMERCIALE : SUNWORKER CRISTAL

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu polyester haute ténacité imprégné PVC avec film PVC contrecollé sur une face.
Masse surfacique nominale : 460 g/m²
Epaisseur nominale : 0,5 mm
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-08-2749 du 15/07/2008

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 1**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 15 juillet 2008

Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY

